

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 28 janvier 2014 à Champagnole

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 55
Nombre de votants : 55
Date de la convocation : 22 janvier 2014
Date d'affichage : 30 janvier 2014

* * * * *

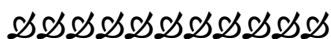
Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, HUGON, WERMEILLE, ROZE T., DUPREZ, SAILLARD G., GIRAUD, SALVI, MMES FAIVRE, DEL DO, MM. VANDEWATTYNE, BAUDOT, DOLE, BREUIL, BOUVET, MATHIEU, MME HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, MELLE MARTIN, MME BAUD, MM. CUSENIER, GRENIER, MME RAME, MMA TBATOU suppléante, MM. PRIN, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM. BANDERIER, PLANTARD, BROCARD J., DONIER-MEROZ, GOYDADIN, MM. CLEMENT, SCHNEITER suppléants, MME LECOULTRE, MM. INVERNIZZI, MOREL J.-P., ROLET, VOISIN, MME TOURNIER, suppléante, MM. ROZE A., VERGOBY, MME SAILLARD suppléante, M. CATTENOZ P., M. BOURGEOIS C. suppléant, M. GAY, M. CUBY C. suppléant, MM. PESENTI, MOREL G., GUINCHARD, MOUREY, SAILLARD M., DRECQ et JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MME MARTIN, MM. THEVENIN, PETETIN, MME MONNIER-BENOIT, M. MOREAU, MME COMTE, MM. CUBY A. et PARIS.

Excusés : MM. BLONDEAU, OLIVIER, RAGOT, CAVALLIN, BESSARD, BOURGEOIS M., MASSON, MAUBORGNE, CICOLINI, CART-LAMY, GOULUT.

Secrétaire de séance : M. Serge BOUVET

Présent à titre consultatif : M. Olivier BAUNE.



M. PERNOT ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

2014.1.1. Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Lors de sa séance du 29 janvier 2013, le Conseil Communautaire avait approuvé le contrat relatif à une ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Le contrat arrivant à son terme le 17 février prochain, une consultation a été lancée pour un montant de 1.500.000€.

Après étude, il est proposé de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour la mise en place de cet outil financier (LTI), dans les conditions suivantes :

- Montant : 1.500.000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : T4M (0,17 % au 31/12/2013)
- + marge de 1,70%

le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle, à terme échu
- Frais de dossier : 0,00%
- Commission d'engagement : 0,10%
- Commission de gestion : 0,00 Euros

0,00% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période

0,10% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

M. JOURDAIN précise que seule, la Caisse d'Epargne propose une formule de ligne de trésorerie fonctionnant avec des ordres passés par internet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € avec la Caisse d'Epargne aux conditions précisées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne, ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2014.1.2. Contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Par délibération du 12 novembre 2013, le Conseil avait approuvé la souscription d'un prêt de 348.500 € auprès de la Caisse des Dépôts, pour les besoins de financement du budget annexe assainissement collectif. Dans le cadre de l'enveloppe 2013-2017 dédiée au secteur local, cet établissement propose en effet des conditions particulières :

- taux du Livret A avec une marge de 1%, soit 2,25 % aux conditions d'aujourd'hui,
- durée de 21 ans dont 2 ans de différé d'amortissement.

Les critères d'éligibilité ayant été étendus, le Conseil s'est prononcé pour une augmentation du prêt souscrit auprès de la Caisse de Dépôts à 697.000 €, lors de sa séance du 17 décembre 2013.

Par courrier en date du 31 décembre 2013, reçu le 3 janvier 2014, la Caisse des Dépôts fait part de son accord pour contribuer au financement des infrastructures d'assainissement sous réserve de porter la durée du prêt à 25 ans, au lieu de 21 ans, toujours avec 2 ans de différé.

Il est donc proposé au Conseil de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt de 697.000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type / PSPL
- Durée de la phase d'amortissement : 25 ans, dont différé d'amortissement : 2 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat, + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A,
- Amortissement : progressif à 3 %
- Typologie Gissler : 1A

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la souscription d'un prêt à hauteur de 697.000 € avec la Caisse des Dépôts, selon les caractéristiques décrites ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse des Dépôts, ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2014.1.3. Centre Aquatique. Marché de travaux pour l'aménagement d'une voirie d'accès :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

Afin de réduire les frais d'honoraires pour les études et la maîtrise d'œuvre du projet de Centre Aquatique, les parkings et voiries avaient été sortis du concours d'architecture et confiés par délibération du 5 mars 2013 au cabinet SERIA pour un montant d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 14 828 € HT soit 17 734,29 € TTC.

Après la phase étude des voiries et parking du Centre Aquatique, élaborée en concertation avec les différents acteurs du projet, un appel d'offres ouvert européen, conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 25 octobre 2013 avec une remise des offres pour le 16 novembre 2013 avant 12h00.

Après convocation, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie une première fois en séance d'ouverture des plis le 17 décembre 2013 à 10h00. Six (6) entreprises/groupements ont déposé une offre.

Après analyse des offres par le cabinet SERIA, la CAO s'est réunie une seconde fois, le 9 janvier 2014 à 10h00. Conformément aux critères de choix prévus dans le règlement de consultation, la CAO a retenu l'offre de base de l'entreprise EIFFAGE TP EST, pour un montant de 436.861,52 € HT, au regard du classement suivant :

- 1 - EIFFAGE TP EST
- 2 - SAS FAMY
- 3 - Groupement solidaire DI LENA AND CO/ SAS JC BONNEFOY
- 4 - EUROVIA BOURGOGNE SAS
- 5 - Groupement solidaire Arnaud RUSTHUL TP/ SJE
- 6 - Groupement solidaire CLIMENT TP / MALPESA Frères

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

M. ROZE précise que l'entreprise EIFFAGE était mieux-disant mais également moins-disant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'offre de l'Entreprise EIFFAGE TP EST d'un montant de 436.861,52 € HT pour l'aménagement d'une voirie d'accès au futur Centre Aquatique,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'Entreprise EIFFAGE TP EST, ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 19h00 et suivie de la cérémonie des vœux aux élus du territoire et au personnel de la Communauté de Communes.